

Recettes et dépenses consolidées des administrations publiques - Exactitude des données -

Les données produites sont calculées d'après celles produites par une multitude d'entités de la composante des administrations publiques du secteur public. Statistique Canada n'a aucun contrôle sur l'exactitude des données d'entrées qui lui sont fournies, mais a la possibilité ultérieurement de consulter les états financiers vérifiés. Nous veillons à ce qu'aucune erreur ne soit introduite lors des contrôles informatisés en vue de vérifier la cohérence interne et de repérer les valeurs extrêmes et nous appliquons des procédures destinées à maximiser les possibilités de détection des erreurs inhérentes aux données.

La qualité intrinsèque des données d'entrée varie systématiquement dans le temps, les données les plus récentes (année courante) étant les moins fiables (et les moins détaillées), puisqu'elles sont basées essentiellement sur les prévisions budgétaires des administrations publiques. Puis, la fiabilité des données d'entrée augmente chaque année, à mesure qu'on s'éloigne de l'année de référence. Les comptes publics et les états financiers des administrations locales font finalement l'objet d'une vérification, et ces comptes et états vérifiés servent de repères pour les données chronologiques.

Nous faisons des efforts considérables pour que toutes les opérations de collecte des données des dossiers administratifs et des enquêtes obéissent à des normes rigoureuses, mais les estimations obtenues sont inévitablement entachées d'une certaine erreur. L'observation de la population de la composante des administrations publiques du secteur public est presque totale. Le taux d'imputation est de l'ordre de 2 %.

Deux catégories d'erreur se glissent dans l'information statistique, à savoir les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. Les secondes sont les seules qui interviennent dans les données fédérales, provinciales et territoriales de ce programme, puisqu'aucun recours n'est fait à l'échantillonnage pour produire ces données. Les estimations provisoires des recettes et dépenses de l'administration générale locale sont calculées d'après un échantillon probabiliste annuel représentatif des municipalités pour chaque province ou territoire. Le plan de sondage couvre environ 13 % des unités que compte la population, ce qui représente environ 80 % de l'activité économique et assure que les principales municipalités fassent partie de l'échantillon. Environ 480 unités tirées d'une population globale d'environ 3 700 municipalités sont étudiées. Les données définitives pour les administrations générales locales sont fondées sur les états financiers vérifiés de la plupart des municipalités du Canada.

Les erreurs non dues à l'échantillonnage ont des causes diverses et sont difficiles à mesurer. Leur importance peut varier selon la finalité des données. Cette catégorie d'erreur comprend, notamment, les lacunes dans l'information fournie par les organismes du secteur public et les erreurs de traitement, à l'étape de la saisie des

données, par exemple. Les efforts en vue de réduire au minimum les erreurs non dues à l'échantillonnage incluent la mise à jour constante de l'univers, l'application de contrôle aux données avant et après la saisie, ainsi qu'une communication constante avec les fournisseurs de données.

Afin de confirmer ultimement leur exactitude, les données du SGF sur les recettes et dépenses des administrations fédérales, provinciales et territoriales sont rapprochées des données des comptes publics ou de celles fondées sur les comptes publics pertinentes. Pour en savoir plus sur le rapprochement, utilisez le lien qui figure après la section sur l'évaluation de la qualité.

Les estimations initiales des recettes et dépenses consolidées des administrations publiques calculées pour une période de référence particulière sont fondées essentiellement sur les estimations et les budgets, ainsi que d'autres données administratives des administrations publiques, provinciales, territoriales et fédérale, et sur un sondage auprès des administrations locales. L'écart entre les estimations initiales des recettes et dépenses consolidées globales des administrations publiques et les estimations définitives, fondées sur les comptes publics et les états financiers des administrations locales, est inférieur à 2 %.

La capacité d'exploiter les données aux fins d'analyse dépend du cadre conceptuel dans lequel elles sont utilisées. À cet égard, il importe de se souvenir que les administrations publiques appliquent diverses conventions comptables. Certaines produisent leurs déclarations selon la méthode de la comptabilité de caisse, d'autres selon celle de la comptabilité d'exercice, et d'autres encore s'appuient sur une combinaison des deux méthodes, appelée comptabilité de caisse modifiée. On peut certes, uniformiser dans une certaine mesure les données produites selon ces diverses conventions grâce à des ajustements. Par exemple, dans le Système de gestion financière (fondé sur la comptabilité de caisse modifiée), si une administration acquiert/achète un actif non financier, les dépenses liées à cet achat sont imputées à la période de référence durant laquelle elles sont faites. Dans le cas des administrations publiques qui ont adopté entièrement la comptabilité d'exercice, les données fondées sur les comptes publics doivent être ajustées puisque ces administrations auront capitalisé les dépenses relatives à l'acquisition de l'actif non financier et amorti son coût sur sa durée de vie estimée. Cependant, il est impossible de convertir complètement les données à une base comptable unique. Par conséquent, le SGF, basé sur la méthode de la comptabilité de caisse modifiée, reflète généralement les conventions comptables appliquées par les diverses administrations. Plusieurs autres facteurs limitent la comparabilité des données des administrations publiques produites conformément au Système de gestion financière. Par exemple, les opérations entre administrations publiques ne sont pas toujours déclarées durant le même exercice par les parties concernées et les dates de clôture de l'exercice peuvent différer. De surcroît, tant la répartition des responsabilités entre les divers niveaux d'administrations publiques que le niveau de service prodigué peuvent différer.

La répartition des responsabilités, d'autre part, varie selon la province ou le territoire. Aucun effort n'est fait en vue de rajuster les données pour tenir compte des différences de prestation de services à un niveau administratif donné ou d'un niveau

à l'autre. Cependant, la consolidation, par province ou territoire, des recettes et dépenses produit un ensemble de données (appelé recettes et dépenses consolidées des administrations publiques provinciales, territoriales et locales) qui convient particulièrement bien pour les comparaisons entre provinces et (ou) territoires.

Nous nous efforçons constamment de rendre les mesures plus utiles grâce à l'élaboration de concepts, de définitions, de systèmes de classification et de cadres d'analyse uniformes. En 2003, le Fonds monétaire international (FMI) a passé en revue le programme des statistiques de finances publiques de Statistique Canada afin de déterminer s'il était conforme aux normes et codes du FMI. Ce dernier a établi un ensemble de 16 éléments en regard duquel tout programme est évalué. Le programme des Statistiques de finances publiques a obtenu la cote d'observation la plus élevée pour les 16 éléments sauf un.